



RENDEZ-VOUS

Faire de l'antibiorésistance une priorité stratégique de sécurité sanitaire

Tribune Alors que le G7 se réunit à Evian (Haute-Savoie) du 15 au 17 juin, une cinquantaine d'experts appellent la France à s'emparer de cette menace pour la médecine moderne

L'antibiorésistance représente une menace sanitaire et économique mondiale majeure. En France, elle est responsable d'environ 32 700 décès (dont plus de 7 300 lui sont directement attribuables) et engendre plus de 1,5 milliard d'euros en dépenses de santé supplémentaires chaque année. Mais, au-delà du fardeau économique qu'elle représente, l'antibiorésistance menace les fondements mêmes de notre médecine moderne. Les traitements contre le cancer, les transplantations, la réanimation, la médecine néonatale et même la chirurgie courante dépendent tous de la disponibilité continue d'antibiotiques efficaces.

C'est pourquoi la présidence du G7 constitue une occasion unique pour la France de faire de l'antibiorésistance une priorité stratégique de sécurité sanitaire en affirmant son leadership par une coordination de l'action internationale, comme elle l'a fait lors du Sommet One Health, en avril.

La lutte contre l'antibiorésistance doit s'articuler autour de quatre priorités. L'agenda One Health du G7 doit, en premier lieu, reconnaître le poids croissant de la mortalité et le coût économique liés à l'antibiorésistance, la me-

nace que celle-ci fait peser sur la médecine moderne et le besoin urgent de préserver l'accès à des antimicrobiens et des tests diagnostiques efficaces pour les praticiens et les patients.

La deuxième priorité est de construire un modèle français durable d'accès et d'innovation. Sans innovation, la lutte contre l'antibiorésistance est perdue d'avance. Or, dans un marché où les retours sur investissement sont absents, la recherche et développement (R&D) ne parvient plus à suivre le rythme de progression des résistances, ni à couvrir les besoins cliniques non satisfaits. En conséquence, le portefeuille de nouveaux antimicrobiens est devenu famélique et les tests diagnostiques ne sont ni valorisés ni utilisés comme ils le devraient.

Au cours de leur année de présidence, la plupart des pays du G7 ont introduit – ou se sont engagés à le faire – de nouveaux mécanismes d'incitation pour encourager la R&D et l'accès des patients aux antimicrobiens, et ainsi éviter un scénario sanitaire alarmant. C'est notamment le cas du Royaume-Uni, de l'Italie, du Japon, de l'Allemagne et du Canada. L'Union européenne a également adopté, ces derniers mois, des mesures dans le cadre

de la révision de la législation pharmaceutique européenne visant à renforcer l'attractivité du marché.

Filet de sécurité essentiel

Si la France est reconnue comme l'un des leaders de l'usage responsable des antibiotiques à l'hôpital, portée par un réseau particulièrement structuré de centres de référence et d'expertise, elle demeure en retrait lorsqu'il s'agit de mesures spécifiques pour soutenir le développement des nouveaux antibiotiques et d'en faciliter l'accès pour les patients. Or, le G7 constitue le forum idéal pour identifier le mécanisme d'incitation le mieux adapté au contexte français et pour s'engager à le mettre rapidement en œuvre.

Ainsi, l'annonce, en avril, d'un « statut spécial pour les antibiotiques » pourrait servir de base à un tel modèle. Il s'agit de garantir l'accès des patients aux antimicrobiens et aux diagnostics innovants, de récompenser les innovations à forte valeur ajoutée répondant à des besoins médicaux non couverts, de compléter les politiques d'utilisation responsable, et de renforcer la préparation sanitaire nationale et européenne.

Une telle initiative démontrerait l'engagement de la France à mettre efficacement en œuvre la nouvelle législation pharmaceutique européenne et positionnerait le pays comme un leader en Europe.

D'autres mesures pourraient inclure le financement de dispositifs de soutien direct à la R&D ayant démontré leur efficacité à l'étranger, ainsi que la création d'un fonds public d'investissement destiné à s'associer aux rares investisseurs privés encore présents dans ce secteur.

La troisième priorité est de protéger l'avenir de la médecine moderne. Les infections représentent la deuxième cause de mortalité chez les patients atteints de cancer, et les antibiotiques efficaces sont reconnus comme un filet de sécurité essentiel pour ces patients présentant un risque d'infection résistante quatre à six fois plus élevé.

Enfin, il s'agit de contribuer à façonner la lutte contre l'antibiorésistance de demain. En s'appuyant sur le pacte international pour préserver l'efficacité

des antibiotiques, annoncé en avril, la France pourrait mettre à profit son expertise en matière de surveillance pour renforcer la coordination mondiale de la détection précoce des résistances. Et, pourquoi pas, nommer un ambassadeur chargé de représenter les positions françaises sur ce sujet. En amont de la réunion des Nations unies sur l'antibiorésistance prévue en 2029, la France fait face à une opportunité historique de prendre le leadership sur un sujet majeur pour la santé mondiale. ■

